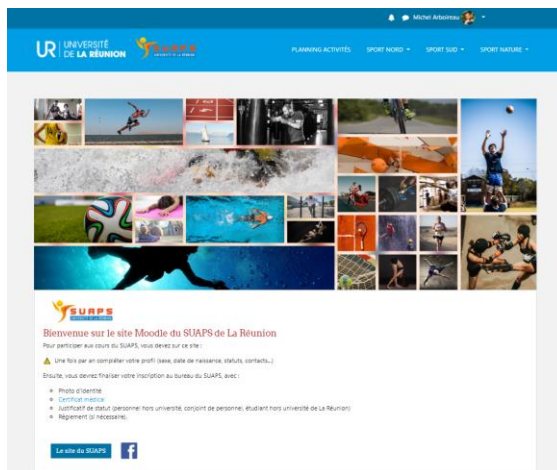




Cette notice décrit la procédure de réservation d'une plongée en mer organisée par le SUAPS en semaine, au second semestre 2020/2021.

Merci de lire ces informations et de vous y conformer pour effectuer vos réservations de plongée.

- 1- Vous êtes inscrit au SUAPS (profil Moodle + confirmation d'inscription) à une Unité d'Enseignement d'Ouverture (UEO) et souhaitez être noté ou vous êtes inscrit en Pratique Personnelle (Non Notée) au cours de plongée « Tous niveaux » en semaine : initiation à la plongée (PE-12), plongée encadrée à 20 m. (PE-20), ou plongée autonome à 20 m. (PA-20), le samedi matin.



- 2- Vous avez effectué la formation plongée en piscine
Obligatoire pour tous les débutants et les plongeurs certifiés nouvellement inscrits au SUAPS. Seuls les plongeurs déjà formés par le SUAPS sont dispensés de cette formation en piscine.



- 3- Vous disposez d'un livret de formation renseigné à la suite de la formation en piscine : Ce livret est mis à votre disposition au club de plongée -BNM- après la formation en piscine et l'acquisition de l'aptitude à plonger en mer

Dans ces conditions, vous pouvez réserver une plongée en mer.
Ce document vous explique comment faire.

RESERVATION DES PLONGEES
EN MER

COURS DE PLONGEE



Le lien vers le site de réservation pour les plongées en mer, est ici (site SUAPS): <https://suaps.univ-reunion.fr/suaps/sports-de-pleine-nature>

Dans la rubrique plongée **Plongée**,
sur l'onglet liens **Liens**,

dans la page : **Planning de réservation des plongées en mer S2 2020/2021**

Accès direct : <https://docs.google.com/spreadsheets/d/1houjKTMuimzj4Ypy-FFIT8YaNHMy6TO6D2VeuJE44xl/edit?usp=sharing>

(Attention, il faut copier le lien dans son intégralité)

Le lien vers la liste des inscrits en plongée :

Tous niveaux en semaine :
<https://docs.google.com/spreadsheets/d/1houjKTMuimzj4Ypy-FFIT8YaNHMy6TO6D2VeuJE44xl/edit#gid=1720667457>

(Attention, il faut copier le lien dans son intégralité)

PA-20, Formation à l'autonomie (le samedi matin au mois d'avril) :

<https://docs.google.com/spreadsheets/d/1houjKTMuimzj4Ypy-FFIT8YaNHMy6TO6D2VeuJE44xl/edit#gid=1956378525>

(Attention, il faut copier le lien dans son intégralité)

ATTENTION, vous ne pouvez apporter vous-mêmes aucune modification aux informations présentes sur la page des réservations.

Vous devez adresser un mail à michel.arboireau@univ-reunion.fr pour toute modification, annulation, report ou demande de réservation.

N'oubliez pas de préciser la date, le créneau horaire (matin, 8h ou après midi, 13h) et votre nom et prénom.

ATTENTION CES HORAIRES PEUVENT CHANGER EN FONCTION DE CERTAINS ALEAS, vous devez vous reporter au planning des réservations pour connaître les horaires.

Chacun est responsable de ses réservations, **il est donc déconseillé de réserver pour d'autres étudiant-e-s.**

Si vous souhaitez absolument réserver une plongée avec un ou plusieurs partenaires et être certain que vos demandes de réservations soient traitées ensemble, vous devez impérativement le-s mettre en copie de votre demande, sinon seule votre demande de réservation sera traitée.

Je vous invite à vérifier les informations disponibles sur les listes des inscrits en plongée et à me signaler toute erreur ou modification. Comme expliqué lors des réunions, ces informations sont mises à votre disposition pour faciliter vos déplacements vers la BNM (vous pouvez faire savoir que vous disposez d'une voiture : « auto » dans le fichier) et permettre l'organisation des cours de plongée en toute sécurité.

Vérifier particulièrement votre adresse mail, votre numéro de téléphone (indispensable pour être prévenu de l'annulation d'une plongée au dernier moment).

Si vous vous opposez à la diffusion de ces informations, merci de me le signaler.

Je vous invite également à vérifier vos réservations en faisant une recherche de votre nom tel qu'écrit dans la « LISTE-PLONGEE_TOUS-NIVEAUX_S2-2020-21 », dans la feuille « Réservation_Plongée_SUAPS_S2_2020-21 ». Aller dans le menu « Edition », commande « Rechercher et remplacer »

Si vous disposez déjà d'un niveau ou d'une aptitude en plongée, vous devez impérativement me communiquer une copie de votre diplôme (par mail ou via le secrétariat).





COMMENT RÉSERVER UNE PLONGÉE EN MER



POUR EFFECTUER UNE RESERVATION

- 1- Être régulièrement inscrit au cours de plongée du SUAPS (MOODLE) **aucune réservation ne peut être effectuée sinon**
- 2- Vérifier les places libres pour le SUAPS sur le site de réservation : **PLACE LIBRE SUAPS**
- 3- Envoyer un mail à michel.arboireau@univ-reunion.fr pour faire la demande de réservation sans oublier d'indiquer votre nom, votre prénom la date et l'heure du créneau demandé
- 4- Une fois la confirmation reçue, vérifier que le report est correctement fait sur le site de réservation

PENSEZ A VOUS CONNECTER SOUVENT A LA PAGE DES RESERVATIONS ET PROPOSEZ-VOUS POUR PLONGER SI UNE PLACE RESTE VACANTE ET QUE VOUS N'AVEZ PAS PARTICIPE A TOUTES VOS PLONGEES.



POUR MODIFIER UNE RESERVATION

- 1- Envoyer un mail, le plus tôt possible et au moins 72h avant annulation (sauf cas de force majeure)
- 2- Réserver un autre créneau en remplacement de celui que vous libérez (et selon les places disponibles sur le planning)



ANNULATION D'UNE PLONGEE PAR LE SUAPS

Le SUAPS peut annuler une ou plusieurs plongées à tout moment pour des raisons météorologiques, matérielles, techniques ou pédagogiques.

Dans ce cas, vous pourrez réserver une autre date en remplacement de la plongée annulée.



RESERVER UNE PLONGEE SUPPLEMENTAIRE, EN PLUS DE CELLES PREVUES

À partir du 30 mars, les étudiant-e-s qui le souhaitent pourront effectuer des réservations supplémentaires en fonction des places encore disponibles sur le planning et au-delà du nombre des plongées prévues par formation.

Une participation de 10€ est dans ce cas demandée et doit être réglée au secrétariat du SUAPS (Nord ou Sud), avant d'effectuer la réservation en m'envoyant un mail.

Pour permettre au plus grand nombre de participer, vous ne pourrez régler la participation qu'à une plongée supplémentaire à chaque fois lors de votre passage au secrétariat : vous devez attendre d'avoir effectué votre plongée supplémentaire pour en réserver une autre, ceci pour permettre l'accès du plus grand nombre.

Ces plongées supplémentaires (hors certification) vous permettent de plonger en exploration ou en formation, mais ne peuvent avoir lieu que dans la mesure où des places restent vacantes et ne peuvent en aucun cas permettre de passer une certification.



ABSENCE A UNE PLONGEE

Le système de réservation des plongées en mer est conçu pour permettre au plus grand nombre d'entre vous de plonger, il est donc impératif d'optimiser l'occupation des créneaux réservés auprès de notre partenaire la « Base Nautique des Mascareignes » en honorant chaque réservation effectuée.

Toute absence a une plongée doit être signalée dans les plus brefs délais et **au moins 72h avant la plongée prévue** pour permettre le remplacement du plongeur absent.

Toute absence sans avoir prévenu ou dans des délais qui ne permettent pas le remplacement du plongeur absent (hors cas de force majeure), **implique automatiquement l'annulation de toutes les réservations en cours pour le plongeur concerné, qui ne pourra plus effectuer de réservations en dehors des « plongées de dernières minutes ».**



PLONGEE DE DERNIERES MINUTES (PAS PLUS DE 24H AVANT LA PLONGEE)

Afin d'optimiser l'occupation des créneaux et pour que toutes les réservations soient honorées, vous avez la possibilité de plonger gratuitement (sans participation supplémentaire et au-delà du nombre de plongées prévues pour votre formation), dans la mesure où vous êtes disponibles et pouvez participer à une plongée prévue dans les 24 h au maximum (le lendemain ou le jour même).

Vous participerez à une plongée qui améliorera votre expérience dans l'activité, sans que nous soyons nécessairement en mesure de vous permettre d'aller au-delà de votre formation initiale, à cette occasion. Ces plongées vous permettront surtout d'effectuer des plongées supplémentaires d'exploration.

Vous devez dans ce cas, signaler par mail votre disponibilité et demander la réservation de la place restant disponible 24h avant sa réalisation. Tous les mails sont traités dans l'ordre d'arrivée, avec la volonté de permettre au plus grand nombre de participer.

ATTENTION la réponse à ces demandes de réservation en dernières minutes peut vous parvenir également à la dernière minute. **Vous devez donc vous tenir prêt à plonger et prendre connaissance de vos mails ou consulter le planning de réservation jusqu'à la dernière minute pour avoir confirmation, ou pas, de votre plongée.**



PA-20, FORMATION A L'AUTONOMIE (COURS LE SAMEDI MATIN AU MOIS DE NOVEMBRE)

Toutes les personnes inscrites au cours « PA-20, formation à l'autonomie » (réservé aux plongeurs certifiés PE-20 avec au moins 10 plongées d'expérience) peuvent réserver une plongée en semaine avant, pendant ou après la formation qui se déroule tous les samedis matins (6h-12h) au mois d'avril et sont inscrites automatiquement au cours du samedi matin (pas de réservation nécessaire pour le samedi).



POUR ETRE NOTE DANS L'ACTIVITE

Les étudiant-e-s noté-e-s en Unité d'Enseignement d'Ouverture (UEO) ou en échange international doivent être évalué-e-s avant la fin du mois d'avril pour que les notes puissent être communiquées aux composantes avant la délibération des jurys.

Vous devez donc vous organiser pour réserver l'ensemble de vos séances de formation en mer avant la fin du mois d'avril. Aucune priorité ne sera accordée aux étudiant-e-s inscrits en UEO, c'est à vous de vous organiser à temps.

Le système de co-évaluation utilisé par le SUAPS et décliné dans l'activité plongée rend compte de votre niveau d'expertise dans l'activité au regard d'un référentiel établi de compétences attendues pour chaque niveau. Ce système d'évaluation fera l'objet d'une publication sur le site du SUAPS.

Ce système permet l'évaluation à chaque séance et rend compte du niveau d'expertise acquis dans l'activité, mais à moins que votre pratique personnelle antérieure dans l'activité vous permette de démontrer les compétences attendues en fin de cycle de formation, votre note risque de rendre compte d'un niveau insuffisant de pratique, si vous ne participez pas à la totalité des plongées prévues pour être évalué.

Organisez-vous en conséquence.

D'autre part, pour pouvoir être noté en pratique, il est indispensable de réussir le test théorique de votre cours (en obtenant plus de 50% de bonnes réponses à un test QCM).



PLONGEE DE CERTIFICATION AVEC LE SUAPS ET L'ASSOCIATION GRAND AIR

Dans la limite des places disponibles et en partenariat avec l'association Grand Air, vous pouvez demander à participer à une plongée de certification pour obtenir une carte de niveau.

Vous devez pour cela avoir terminé votre formation et avoir validé toutes les compétences nécessaires à la qualification que vous souhaitez obtenir (PE-12, Niveau 1 / PE-20, PA-20, PE-40, Niveau 2 ...). Des plongées de certifications sont organisées par l'association le WE et pendant les vacances, mais également sur les places disponibles en semaine.

Il faut être adhérent à l'association Grand Air pour réaliser une plongée de certification et obtenir la carte internationale correspondante.

L'adhésion à l'association Grand Air nécessite de remplir un formulaire en ligne et d'acquitter les frais d'adhésion et de participation également en ligne.

Cette procédure est détaillée sur la page de l'association Grand Air, sur le site du SUAPS :

<https://suaps.univ-reunion.fr/sports-associatifs/grand-air>



Dans le menu **SPORTS ASSOCIATIFS**

Dans l'onglet **GRAND AIR**

Dans la rubrique **Adhérer et participer à une activité**



A BIENT'EAU

